



## Pension alimentaire majeur

Par **pat92**, le **04/03/2015** à **13:20**

Bonjour,

Je vous expose le problème, mon ami qui est séparé (non marié) depuis plusieurs années avec son ex, paye une pension de 150 euros pour sa fille qui a maintenant 20 ans, celle ci vient de reprendre l'école en apprentissage mais sinon elle avait arrêté une bonne année l'école. Ils ne sont passés devant le juge pour établir la pension. De temps en temps il donnait un peu plus mais maintenant il se contente de donner 150euros. Il paye également un crédit 250 euros par mois sur 20 ans (il lui reste encore 10 ans) qui est à son nom mais c'était pour un matériel de chauffage pour la maison de son ex. Celle ci ne veut pas lui rembourser le crédit.

Peut il arrêter dès aujourd'hui de payer la pension ? et quelles seront les conséquences? Son ex pourra t-elle l'attaquer en justice ou même sa fille? Sa fille il a très peu de contact avec et elle doit certainement percevoir un petit salaire du son travail en apprentissage.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **04/03/2015** à **13:51**

Bonjour,

il peut arrêter si il le désire mais sa fille ou son ex (au cas ou la fille vit chez sa mère) peuvent réclamer officiellement une PA auprès d'un JAF. Pour que la PA soit refusée il faut que la bénéficiaire (toujours l'enfant au bout du compte) ne perçoive pas plus d'un SMIC (ou peut être même un peu moins). Est ce le cas ? Il est le père il doit donc subvenir à l'entretien de son enfant ! Quelque chose de choquant ?

Par **pat92**, le **04/03/2015** à **16:30**

Merci pour votre réponse. Non il n'y a rien de choquant !